

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/ .128.. /F/2025-2026 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL DE BUREAU

Date de Publication : 20 / 8 /2025

Date d'ouverture : 10 / 9 /2025

1. OBJET

L'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments (ABREVPA), sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la livraison **du matériel de bureau** de l'ABREVPA. Le marché est à exécuter à l'immeuble abritant le bureau de l'ABREVPA situé en mairie de Bujumbura au Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE (Ex CNTB) dans un délai de 60 jours. Les fournitures peuvent être revues à la baisse ou à la hausse suivant la disponibilité du budget.

LE MATERIEL DE BUREAU EST SUBDIVISE EN DEUX LOTS A SAVOIR:

- **Le premier lot est composé de:** 26 cartons de rames de papier, 130 pièces de fardes chemise, 70 pièces de fardes à suspendre, 50 pièces de registres, 6 paquets d'enveloppes A4, 6 Paquets d'enveloppes A3, 6 paquets d'enveloppes par avion, 4 pièces de signataires, 100 pièces de classeurs, 2 paquets de papiers carbone.
- **Le deuxième lot est composé de:** 30 pièces de cartouche, 90 boîtes d'agrafes, 10 pièces d'agrafeuses, 10 pièces de tonner, 1 carton de post-it, 30 pièces de perceuses, 3 boîtes de stylo bleu, 30 pièces d'attache-tout, 50 pièces de soulignaires, 5 pièces de flash disque de 32GB.

2. Financement du marché

Le marché est financé par le Budget de l'Etat exercice 2025-2026.

Le paiement sera à 100% en Francs Burundi sur le Budget ordinaire de l'ABREVPA, litera : 40 000 01 00 7 66110 11000 0424 14 : Frais de fonctionnement de l'ABREVPA sur la Tâche « matériels de bureau de l'ABREVPA ».

3. PARTICIPATION

La participation est autorisée pour tous les fournisseurs remplissant les conditions d'éligibilité et qui ne sont pas en litige quelconque avec l'Administration.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures, heure locale à l'adresse ci-après :

Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments
Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE (Ex CNTB)

E-mail : info@abrevpa.gov.bi Twitter : abrevpa Site web : www.abrevpa.gov.bi

Le dossier d'appel d'offres physique peut également être obtenu sur présentation de deux bordereaux de versement : l'un d'un montant de cinquante mille Francs Burundi (50 000BIF) versé sur le compte n°03104582372 ouvert à la BRB au nom de l'ABREVPA et l'autre de cinquante mille Franc Burundi (50 000BIF) versé sur le compte n°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.

5. Dépôt des offres

Les offres avec photo des fournitures ou catalogues, devront être déposées à l'adresse ci-après :

ABREVPA

Quartier Asiatique, avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE (Ex CNTB)

La Direction Générale de l'ABREVPA

au plus tard le 10.../9.../2025 à 10 heures locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres.

6. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent, le 10.../9.../2025 à 10 heures 30 minutes locale à l'adresse ci-après :

ABREVPA

Quartier Asiatique, Avenue des paysans, immeuble LAKE HOUSE (EX CNTB)

La Direction Générale de l'ABREVPA

7. CAUTION DE SOUMISSION

La caution de soumission est de 375.000 BIF pour chaque lot.

Cette garantie doit être présentée sous forme d'une caution bancaire établie suivant le modèle en annexe 2.

8. DELAI D'EXECUTION DU MARCHE : 60 jours calendaires.

Un soumissionnaire pourra proposer un délai plus court selon les exigences de son fournisseur

9. CRITERES DE QUALIFICATION

- *Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié et conforme et dont l'offre financière est la moins-disante.*
- *Un soumissionnaire peut être attributaire du marché s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO.*
- *Si le soumissionnaire qualifié se désiste ou ne parvient pas à constituer la garantie de bonne exécution, sa garantie bancaire de soumission sera saisie et le marché pourra être proposé au soumissionnaire classé en second.*

Veuillez accepter Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Bujumbura, le 14.../08.../2025

Le Directeur Général et Personne Responsable
des Marchés Publics à l'ABREVPA

Ir. Léopold MANIRAKIZA



Table des Matières